



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 07 juillet 2015
18 heures 00**

Date de la convocation : 23 juin 2015 et mel du 1^{er} juillet 2015

Nombre de membres « assainissement »: 20

Présents « assainissement »: 13

Excusés « assainissement »: 7

Pouvoirs « assainissement »: 3

Nombre de membres « eau »: 6

Nombre de présents « eau »: 6

Excusés « eau »: 0

Pouvoirs « eau »: 0

Nombre de membres : 25

Nombre de présents « syndicat »: 18

Excusés « syndicat »: 7

Pouvoirs « syndicat »: 3

Points inscrits à l'ordre du jour

- Rapports annuels sur la qualité du service (Point non soumis à délibération)
- Election d'un vice-président AEP (15/030) – Délégués « syndicat »
- Montant global de la prime de résultat (15/031) – Délégués « syndicat »
- DM n°1 Ets 468 (15/032) – délégués « Asst »
- Autorisation de signature et lancement de travaux (15/033) de sécurisation et d'interconnexion – délégués « eau »

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué « asst » de la commune de Ste Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 30 avril 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Points soumis à délibération :

1. Election d'un vice-président AEP (15/030) – Délégués « syndicat »

M. le président explique au comité que le nombre de délégués se chiffre à 25. De ce fait, étant donné les diverses actions à mener dans le domaine de la compétence optionnelle « eau » et conformément aux prescriptions du CGCT, il est proposé d'élire un 7^{ème} vice-président.

M. DEVOTI Patrice, délégué « eau » se présente.

Premier tour de scrutin :

Le résultat du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votes pour : 21

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes contre : 0

A obtenu :

M. DEVOTI Patrice : 21 voix

M. DEVOTI Patrice ayant obtenu la majorité absolue é été proclamé 7^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

2. Montant global de la prime de résultat (15/031) – Délégués « syndicat »

M. le président rappelle que, suite au passage en régie, il avait été décidé la mise en place au profit de l'ensemble du personnel d'une prime de résultat. Cette délibération (11/037) précisait le montant global de la prime.

M. le président propose d'actualiser le montant global de ladite prime pour la porter à 9 999.71 €.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorisent l'actualisation de ce montant global de prime.

3. DM n°1 Ets 468 (15/032) – délégués « Asst »

M. le président explique aux délégués « asst » du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2015 « régie assainissement ».

Cette décision modificative n°1 visant à régulariser des opérations comptables établies au titre de l'année 2012 (caution boîte à lettres à Homégal, mandat initial en TTC alors qu'il aurait du être en HT uniquement).

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 budget « régie asst »

Budget Voté :

Section Dépenses d'Investissement

Chapitre 27 : 0 €

Chapitre 020 : 60 000 €

Décision modificative :

Section Dépenses d'Investissement

Chapitre 27 : 250 € (+250 €)

Chapitre 020 : 59 750 € (-250 €)

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget « asst » telle que présentée ci-dessus.

4. Autorisation de signature et lancement de travaux (15/033) de sécurisation et d'interconnexion – délégués « eau »

Monsieur le président rappelle aux délégués « eau » que lesdits travaux (réhabilitation du puits d'Haropré, remise en service du puits de la cote des roches, interconnexion Joeuf Homécourt Moutiers et sectorisation Joeuf) ont été prévus au DOB.

Les travaux seront réalisés sur plusieurs exercices budgétaires, la première partie est de fait inscrite au BP 2015.

Un dossier de subvention a été déposé à l'AERM (estimation 926 000 €).

Aussi, il est proposé au comité syndical d'autoriser le président à lancer, signer le(s) marché(s) avec le(s) meilleur(s) offrant(s), et lancer les travaux.

Les délégués eau du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorisent le président à lancer et signer le(s) marché(s) relatif à la sécurisation et interconnexion tel(s) que présenté ci-dessus, et disent que les crédits seront prévus au budget 2015 et suivants « Eau Potable ».

Points non soumis à délibération :

1. Rapports annuels sur la qualité du service (AEP et Assainissement)

M. le président explique aux délégués que ce document ne nécessite pas de délibération. Il doit cependant être communiqué aux communes, et ces dernières doivent en délibérer avant le 31 décembre de l'année en cours.

M. le président propose aux délégués de prendre connaissance dudit document, et une présentation commentée est faite aux délégués.

2. Négociation achat d'eau avec le SOIRON

Une réunion s'est tenue en sous-préfecture dont l'ordre du jour était le suivant :

"Recueillir votre avis sur la composition à venir des syndicats et les conséquences tarifaires et technique qui pourraient en résulter"

Pour Orne Aval était présent Lionel GERARD, Patrick MACEDO, Patrice DEVOTI et le directeur. A notre surprise seul le SOIRON était présent (MM GUIRLINGER et PESAVENTO) ainsi que de personnalités compétences, à la demande du sous-Préfet (M.LAUER du CRW et M. JANEL de la DDT). Lors de cette réunion il a été question uniquement des perspectives d'achat de volumes d'eau par Orne Aval au SOIRON, et de la sécurisation du réseau AEP.

Orne Aval a souhaité avoir des justificatifs expliquant les tarifs proposés par le SOIRON. La proposition formulée par le SOIRON, qui comprend une part fixe correspondant à 280 000 m³ à 0,65€/m³ et une part variable de 0.25€/m³ soit 0,90€/m³. La part fixe quel que soit le volume acheté, n'est en aucun cas acceptable en l'état par Orne Aval.

Pour information le prix de l'eau vendu en 2014 par le SOIRON à VEOLIA pour l'alimentation du SIE VALLEROY-MOINEVILLE était de 0,4452 €/m³.

Les objectifs d'Orne Aval étant la maîtrise du cycle de l'eau et des coûts financiers supportés par les usagers de notre territoire, une réponse et une invitation à visiter les installations d'Orne Aval sera transmise à M. le sous-préfet.

Le président lève la séance à 20h15

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « asst » de Ste Marie-aux chènes

Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

